

Copyright Literacy : pourquoi s'y former ?

L'éducation au droit d'auteur a fait l'objet d'une formation Bibliosuisse

MATHILDE PANES, COORDINATRICE FORMATION À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'EPFL

L'accès à l'information est de plus en plus facile, l'information de plus en plus foisonnante et protéiforme, ses créateurs de plus en plus nombreux. Le droit d'auteur est partout. Par conséquent, le maîtriser n'est plus une option. La demande augmente en milieu académique et les bibliothèques doivent s'emparer de ces questions pour accompagner leurs usagers. L'éducation au droit d'auteur a fait l'objet d'une formation Bibliosuisse en octobre dernier : retour sur quelques éléments.

Tentative de définition

La copyright literacy, traduite par éducation au droit d'auteur, est une branche de l'information literacy qui traite en particulier des aspects de création et d'utilisation des contenus en conformité avec le droit d'auteur. L'acquisition de compétences en droit d'auteur concerne à la fois les bibliothécaires et leurs usagers.

Durant la dernière décennie, plusieurs études ont été réalisées sur les profils des bibliothécaires référents en droit d'auteur. Ces études mettent en

évidence un manque de formation ad hoc (diplôme en droit ou formation en droit d'auteur). Les copyright librarians se forment souvent une fois en poste par attrait pour ces questions et développent peu à peu une expertise.

Dans une déclaration concernant la copyright literacy publiée en 2018, l'Iflla recommande que les bibliothèques et associations professionnelles se saisissent impérativement du sujet. Selon ce texte, il ne s'agit pas uniquement de se conformer à la loi et de maximiser l'accès à l'information mais bien de développer une véritable culture du droit d'auteur en formant le personnel et en envisageant de « désigner un bibliothécaire spécialisé en droit d'auteur ». Cela afin de former les usagers aux enjeux liés à la question et de leur permettre d'effectuer des choix avisés lorsqu'ils réutilisent de l'information et en produisent.

La position du bibliothécaire formateur en droit d'auteur peut sembler délicate. Tout d'abord, elle n'est pas celle d'un conseiller juridique ou d'un avocat. Ensuite, le métier changeant considéra-

blement ces dernières années, la place du bibliothécaire, et plus encore du bibliothécaire formateur, doit souvent être réaffirmée au sein des institutions. Et enfin, le droit d'auteur ajoute encore à cette instabilité car il ne permet pas toujours de réponses tranchées. Former au droit d'auteur nécessite donc une posture claire de la part du bibliothécaire et une expertise encore trop rare, mais aussi des méthodes pédagogiques adaptées à la nature aride et interprétative du sujet.

Intégrer le programme de Bibliosuisse

Lors de notre participation à la conférence Lilac à Nottingham en 2019, nous avons échangé avec des professionnels de l'information très investis dans la copyright literacy. Cela nous a inspiré à poursuivre nos recherches et à proposer une formation à Bibliosuisse qui nous a incluses dans son programme. Nous avons ainsi pu former d'autres professionnels qui souhaitaient mener une réflexion sur leur offre de formation en droit d'auteur et se questionnaient sur leur position par rapport à cette thématique.